

## **Délibération n° 038**

**Objet** : Autorisation d'ouverture à l'urbanisation d'une zone IINA concernant la commune de Hochfelden.

*Le Comité Syndical,*

*Vu la demande formulée par la Commune de Hochfelden et le dossier joint.*

*Vu l'article L122-2 du code de l'urbanisme et plus particulièrement son troisième alinéa.*

*Sur proposition du Président du Syndicat mixte et après en avoir délibéré,*

**Autorise,**

*L'ouverture à l'urbanisation de la zone IINA se situant sur la partie Est du ban de Hochfelden au lieu-dit « Eckenthal ».*

*L'emprise du secteur qui sera ouvert à urbanisation ne pourra dépasser 2,3 ha.*

*Adopté par le Comité syndical  
en date du 4 juillet 2003*